

uide des **études**



Organisation
Diplômes
Débouchés
Spécialités
Projet professionnel
Vie universitaire
Séjours à l'étranger
Vie associative
...

IFSI SOINS INFIRMIERS

EDITO

“ Tu sais que tu es infirmière quand tu observes les veines de tes amis. »

Anonyme

BONJOUR À TOUTES ET À TOUS !

Nous sommes très heureux de vous présenter ce Guide des Etudes d'infirmier/ère, publié par Yvon Mag' et Epicure 3.0.

Vous avez envie de devenir, en collectivité (hôpital, EPHAD...), un collaborateur direct du médecin, capable d'appliquer ses prescriptions, d'administrer les médicaments, de poser les perfusions, d'effectuer les prises de sang, de prendre en charge le bien-être et l'hygiène du malade, de surveiller et transmettre l'évolution de son état ?

Ou plutôt d'exercer en libéral, dans un cabinet indépendant, pour intervenir auprès des particuliers à leur domicile ? Vous avez des qualités humaines telles que le goût des autres et du service, avec beaucoup de patience et d'endurance ? Alors le métier d'infirmier/ère est peut-être bien fait pour vous !

Un métier et des spécialités qui recrutent

Les récentes menaces sanitaires ont souligné l'importance des fonctions des personnels soignants. Et malgré les économies budgétaires que cherche à faire l'Etat, la profession d'infirmier/ère a de beaux jours devant elle. Principalement dans les hôpitaux publics et les cliniques privées évidemment, mais aussi dans la médecine du travail, les établissements

scolaires et d'autres types de collectivités. En outre, en raison du vieillissement de la population, la demande d'infirmiers à domicile est en forte hausse.

Sachez aussi qu'au-delà du Diplôme d'Etat d'infirmier (DEI), qui se prépare en trois ans et confère le grade de licence, d'autres diplômes et spécialités existent pour évoluer dans le métier.

Des étudiants désormais « universitaires »

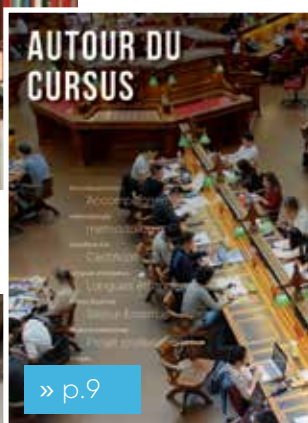
Une des grandes nouveautés de ces toutes dernières années concernant les études d'infirmier/ère, c'est le rattachement de la filière IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers) aux universités. Ce que cela change, c'est que les étudiants en IFSI ont les mêmes droits que les étudiants de toutes les filières universitaires.

Cela peut être d'ailleurs une bonne raison de s'investir dans la vie du campus. N'hésitez pas à contacter votre association étudiante qui se fera un plaisir de vous accueillir et de vous intégrer dans ses nombreuses activités d'animation, de services et de représentation.

Bonne rentrée à tous et que le succès soit au rendez-vous !

**La rédaction
mag.yvon.eu**

SOMMAIRE



4 CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA FILIÈRE SOINS INFIRMIERS

8 LE LMD, COMMENT ÇA MARCHE ?

9 C2I : LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET

10 LE CLES , L'INDISPENSABLE CERTIFICAT
DE COMPÉTENCES EN LANGUES

12 ERASMUS, L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

14 L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

17 LE CROUS, LES ŒUVRES SOCIALES
AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

18 LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES,
ANIMATRICES DE LA VIE UNIVERSITAIRE

22 LA MUTUELLE ÉTUDIANTE : LE PARTENAIRE SANTÉ

Le guide des études est une publication de la société Epicure 3.0.

Dépôt légal : à parution Septembre 2020

Directeur de publication : Nicolas Decloux
nicolas.decloux@gmail.com

Rédaction : Fabien Cluzel

PAO : Lorenzo Carpagnano - Fabien Cluzel

CE QU'IL FAUT SAVOIR

SUR LA FILIÈRE SOINS INFIRMIERS

En établissement de santé ou à son compte en libéral, l'infirmier apporte aux patients les soins nécessaires à leur rétablissement. Il suit leur état de santé, adapte les soins et effectue des tâches techniques telles que piqûres, pose de perfusions, prises de sang, et pansements. Il ou elle apporte aussi, bien souvent, un soutien moral.

Parmi les qualités humaines indispensables pour exercer le métier figurent la résistance physique et nerveuse, la patience, la disponibilité, le goût du contact humain et le sens de la psychologie.

La communication fait aussi partie du travail de l'infirmier : il dialogue avec le malade et sa famille, le médecin et les aides-soignants, mais aussi avec l'administration (papiers d'entrée et de sortie, etc.) et les autres services (prise de rendez-vous pour des examens ou des soins spécifiques).

On s'en doute, la grande majorité des infirmiers travaille dans les hôpitaux. Mais on en trouve aussi dans les établissements scolaires, les collectivités ou les entreprises.

Lorsqu'il exerce en libéral, il assure des soins à domicile ou en cabinet (qu'il partage souvent avec d'autres infirmiers).

Dans ce cas de figure, l'infirmier est aussi un dirigeant : il gère sa comptabilité, et d'éventuels infirmier/ère salariés. Sa journée commence tôt et finit tard. Il est aussi beaucoup sur la route, entre deux rendez-vous de soins à domicile, et souvent à courir après le temps !

DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER : CE QUI VIENT DE CHANGER

On s'informe souvent sur ses études en discutant avec ceux qui nous ont précédés, c'est bien normal. Mais parfois, les règles changent et les anciens ne sont pas forcément au courant. Or, une réforme très récente des études de santé (2018-2019) a changé les règles. Les IFSI (instituts de formation aux soins infirmiers) ne recrutent plus par concours : progressivement rattachés aux universités, ils sélectionnent désormais sur dossier les étudiants qui sont passés par Parcoursup. Pour information, en 2019, les 326 IFSI ont sélectionné et admis 31 000 étudiants en première année.

Par ailleurs, les étudiants en soins infirmiers étant désormais inscrits à l'université, ils accèdent aux services universitaires (médecine préventive, sport, bibliothèque, droit de vote aux conseils...). Ils ont aujourd'hui les mêmes droits que les étudiants de toutes les filières universitaires.

Sachez aussi que, depuis 2009, le Diplôme d'État Infirmier (DEI) confère le grade licence (bac +3), avec la possibilité de poursuivre des études en master puis en doctorat – bien que cela soit peu fréquent.

LA FORMATION

Répartie sur 6 semestres, la formation de l'IFSI vise à former à dix blocs de compétences.

Cinq compétences constituent le cœur de métier :

- évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Cinq compétences transverses, communes à certaines professions paramédicales :

- communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- organiser et coordonner des interventions soignantes
- informer et former des professionnels et des personnes en formation

Ces compétences seront acquises par :

- une formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travaux personnels guidés (300 heures)
- une formation clinique (stages) de 2 100 heures

La formation théorique : les unités d'enseignements (UE)

Les enseignements sont organisés en unités d'enseignements et recouvrent six domaines :

- **Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes** : enseignements et travaux dirigés au cœur de la formation et de la profession d'infirmier.
- **Sciences et techniques infirmières, interventions** : enseignements et travaux dirigés au cœur de la formation et de la profession d'infirmier.
- **Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière** : ces UE sont le plus souvent travaillées sous forme de situations cliniques qui permettent aux étudiants de mobiliser un maximum de connaissances acquises en formation.
- **Sciences biologiques et médicales** : les cours magistraux sont assurés par les universitaires, les travaux dirigés et travaux personnels sont guidés par les formateurs, à l'IFSI.
- **Sciences humaines, sociales et droit** : les cours magistraux sont assurés par les universitaires et les formateurs, les travaux dirigés et les travaux personnels sont guidés par les formateurs, à l'IFSI.
- **Méthodes de travail** : apprentissage de l'anglais professionnel, des techniques d'information et de communication, de la recherche documentaire et de la rédaction de documents écrits.

La formation clinique : les stages

Au cours des six semestres de formation, l'étudiant réalise 60 semaines (2 100 heures) de stages cliniques suivant une typologie précise :

- **Soins de courte durée** : établissements de santé publics ou privés en médecine et chirurgie, toutes spécialités, obstétrique, réanimation, urgences.
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : hôpitaux spécialisés, hôpitaux de jour, centre médico-psychologique.
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : secteur de rééducation, réadaptation, soins de suite rééducation, soins de suite gériatriques, services d'hébergement de longue durée pour personnes âgées dépendantes.
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : services de soins à domicile, médecine du travail en entreprise, auprès d'infirmières scolaires, ou en secteur pénitentiaire.

Ces périodes de stage alternent avec les périodes d'enseignement en IFSI et à l'université.

Ces stages sont au nombre six, soit un par semestre. Le parcours clinique de l'étudiant est réparti ainsi :

- 1 stage de cinq semaines au semestre 1 (1^{re} année)
- 4 stages de dix semaines aux semestres 2 (1^{re} année), 3 (2^e année), 4 (2^e année) et 5 (3^e année)
- 1 stage de quinze semaines scindé en deux au cours du semestre 6 (3^e année)

A l'issue de la 3^e année, les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche sur un sujet de leur choix. C'est le Travail de fin d'étude (TFE), qui sera soutenu à l'oral devant un jury.

LES SPÉCIALITÉS APRÈS LE DEI

Lorsqu'il exerce en hôpital, l'infirmier/ère peut, après quelques années de pratique et en se formant à de nouvelles compétences, se spécialiser comme infirmier anesthésiste ou infirmier de bloc opératoire.

L'infirmier anesthésiste (IADE) intervient dans tous les sites de soins où l'on pratique une anesthésie : bloc opératoire, radiologie interventionnelle, salle de surveillance postopératoire, service d'accueil d'urgence...

Dans tous ces lieux d'intervention médicale ou chirurgicale, il respecte un protocole établi par le

Un service sanitaire pour les étudiants en santé

Depuis la rentrée 2018, les étudiants en santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, masso-kinésithérapie et soins infirmiers) doivent effectuer pendant leur cursus un service sanitaire de six semaines. Pour les étudiants en soins infirmiers, cela consiste à concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention dans les écoles, les collèges, les EHPAD (maisons de retraite), les structures médico-sociales... autour de différentes thématiques : la nutrition, l'activité physique, les addictions et l'éducation à la sexualité. D'autres actions peuvent concerner la vaccination, l'hygiène bucco-dentaire ou les troubles du sommeil.

médecin anesthésiste réanimateur. Il est seul habilité, sous le contrôle de ce dernier, à appliquer les actes techniques très délicats que sont une anesthésie générale, une anesthésie locorégionale et une réanimation postopératoire.

En salle d'opération, l'IADE accueille le patient et prépare le matériel d'anesthésie. Il seconde le médecin spécialisé pendant la durée de l'anesthésie, puis assiste au réveil de l'opéré, avec qui il reste en salle de surveillance post-interventionnelle.

Quant à l'infirmier de bloc opératoire (IBODE), il travaille sous la responsabilité du chirurgien et d'un cadre infirmier. Avant une opération, il prépare la salle et vérifie le matériel en fonction de l'intervention avant de le mettre en place : matériel endoscopique, ampli, microscope, colonne vidéo...

Il change les filtres à eau destinée au lavage chirurgical des mains, puis accueille le patient et l'installe sur la table d'opération. Il habille ensuite le chirurgien de sa tenue stérile. Pendant l'intervention, il assiste le chirurgien dans tous ses gestes techniques et ouvre boîtes et sachets après contrôle des témoins de stérilisation.

L'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA)

Autre possibilité toute récente, après au minimum 3 années de pratique, devenir IPA : infirmier en pratique avancée en établissement hospitalier ou de santé, via le DEIPA (diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée). C'est un cursus de deux ans après le cursus classique, délivrant un grade de master et permettant un exercice en structure ou en soins ambulatoires.

La pratique avancée vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins, mais aussi la qualité des parcours des patients, en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

Les infirmiers en pratique avancée disposent de compétences élargies, à l'interface de l'exercice infirmier et de l'exercice médical. Ils peuvent être amenés à suivre des patients confiés par un médecin de l'équipe de soins, au sein de laquelle ils exerceront sur la base d'un protocole d'organisation établi pour préciser les modalités de leur travail en commun.

Dès lors, les infirmiers en pratique avancée ont la

responsabilité du suivi régulier des patients pour leurs pathologies et peuvent prescrire des examens complémentaires, demander des actes de suivi et de prévention ou encore renouveler ou adapter, si nécessaire, certaines prescriptions médicales.

LES POURSUITES D'ETUDES

A l'issue du DEI, les infirmiers diplômés peuvent poursuivre leurs études afin de se spécialiser. Directement après l'obtention de leur diplôme, ils peuvent préparer le DE (Diplôme d'Etat) de puériculture en 1 an ou le DE d'infirmier de bloc opératoire (18 mois).

Comme déjà évoqué, après 2 ans de pratiques, ils peuvent choisir de compléter leur formation avec le DE d'infirmier anesthésiste, voire devenir IPA (lire plus haut).

Enfin, après 4 ans d'exercice, il est possible d'accéder à des postes d'encadrement en validant le diplôme de cadre de santé (10 mois). Il ne s'agit pas d'une spécialisation mais plutôt d'une évolution de fonction.

Ce cadre a notamment pour missions, en établissement, d'organiser l'activité paramédicale, d'animer l'équipe et de coordonner les moyens d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. Il s'agit d'un poste à responsabilités.

Pour approfondir

Deux sites sont une mine d'informations pour les futurs infirmiers

<https://www.infirmiers.com>

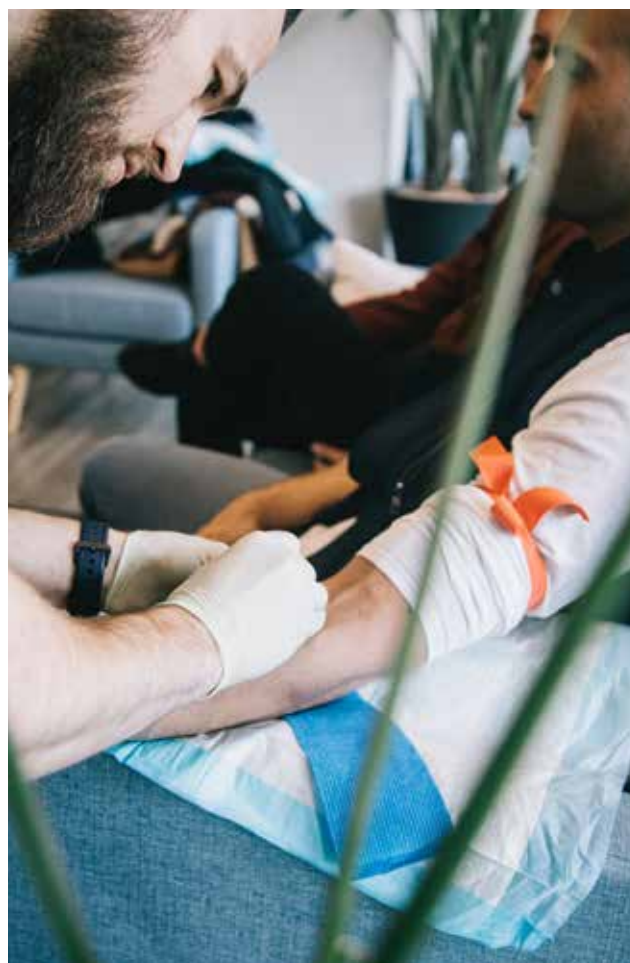
du groupe de médias Profession santé

<http://fnesi.org>

Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers

Que fait l'infirmier à l'hôpital ou en clinique ?

- Pratique des prises de sang en vue d'analyses
- Réalise des piqûres et des transfusions
- Apporte les différents soins et traitements médicamenteux prescrits par le médecin
- Surveille l'évolution de la santé du malade (prise de tension, de température...)
- Aide si nécessaire le malade à se lever et à se déplacer
- Retourne un patient dans son lit pour éviter la formation d'escarres
- Veille à la bonne hygiène générale et à la bonne alimentation des patients
- S'occupe du suivi du stock de médicaments et de la gestion du matériel de soins
- Établi le planning des soins
- Accompagne éventuellement le médecin lors de diagnostic



LE LMD

COMMENT ÇA MARCHE ?

Toutes les universités et la plupart des écoles supérieures sont aux normes LMD :

Licence (bac +3)

Master (bac +5)

Doctorat (bac +8)

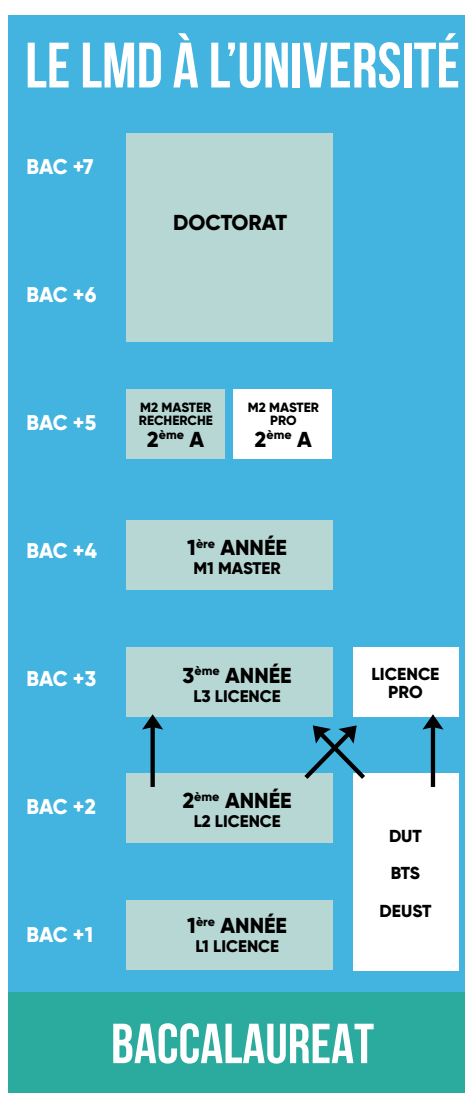
d'où son nom LMD.

Jusqu'en 2009, les études en soins infirmiers n'étaient reconnues que comme un bac +2, alors qu'elles nécessitent trois ans de travail. Mais une réforme est alors venue – enfin ! – reconnaître les 3 années d'études, et depuis le DEI est reconnu avec le grade de licence. DEI qui est d'ailleurs délivré, comme toutes les licences, sur la base de 180 crédits d'enseignement, conformément au système universitaire européen LMD.

Ce LMD repose sur un système de points, dit ECTS (European Credit Transfer System) qui, appliqué à tous les diplômes nationaux, permet de faire reconnaître son parcours partout en Europe. Ainsi :

- la licence obtenue après trois années (L1, L2 et L3) est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS (6 semestres de 30 points chacun)
- le master se prépare en 2 ans (le master 1 et le master 2) ; il est validé par l'obtention de 120 ECTS (4 semestres de 30 points) après la licence,
- soit 300 crédits et 10 semestres au total pour un bac +5.

Chaque cursus et chaque UE sont articulés en crédit ECTS, qui sont en quelque sorte l'euro de l'enseignement supérieur ! Ces crédits permettent d'évaluer l'ensemble du travail effectué par l'étudiant pendant un semestre (cours, TD, TP, mémoire, stage...).



C2i

LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET

Le Certificat informatique et Internet (C2i) est un certificat national attestant de la maîtrise des compétences numériques. Indispensable pour la réussite universitaire, Le C2i niveau 1 est intégré dans la plupart des cursus d'enseignement supérieur.

Le C2i propose deux niveaux : le premier est applicable à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue. De plus, il est exigible pour l'entrée dans les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé).

Pour information, la mise en œuvre de la certification C2i s'appuie sur l'article 14 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de licence : « après évaluation du niveau de l'étudiant, la formation propose, de manière adaptée, un enseignement de langues vivantes étrangères et un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques ».

Plus concrètement, soit le C2i niveau 1 est inclus dans un diplôme, et figure au supplément du diplôme, soit il prend la forme d'un certificat séparé. Dans tous les cas, il doit être obtenu au cours du cycle de licence, de préférence à son début (n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre service scolarité).

Quant au niveau 2 (C2i2e), il n'est pas obligatoire et fait l'objet d'exigences plus élevées en fonction des orientations professionnelles des formations dispensées ; vous serez donc peut-être obligé de le passer en fonction de votre orientation en master, notamment si vous vous dirigez vers l'enseignement



LE CONTENU DU NIVEAU 1

Pas de panique, le niveau 1 n'est pas sorcier à valider : il vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur. Et il est probable que vous sachiez déjà faire ce qu'on vous demandera :

- recherche, création, manipulation, gestion de l'information
- récupération et traitement des données
- gestion des données
- sauvegarde, archivage et recherche de ces données
- présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail
- échange et communication à distance
- production en situation de travail collaboratif
- positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques...

LE CLES

L'INDISPENSABLE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EN LANGUES

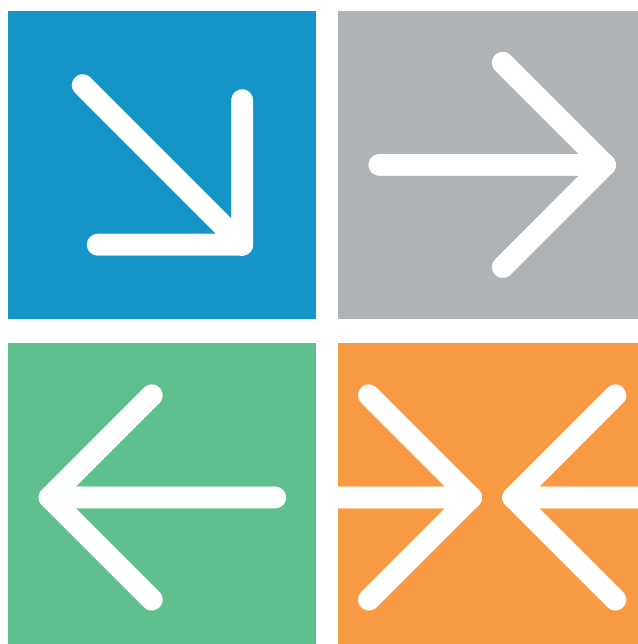
Le Certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur a pour objectif de favoriser et valoriser la formation en langues des étudiants, principalement ceux inscrits dans des filières non spécialisées en langues.



Indépendant du
diplôme de spécialité,
le CLES lui sera
joint afin de permettre la
reconnaissance officielle de votre
niveau en langues étrangères.

Les diplômés peuvent donc s'en servir
dans leurs démarches d'insertion
professionnelle, afin d'informer
les recruteurs de leur niveau
certifié en langues étrangères.

Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur



Pour tout savoir sur le CLES : www.certification-cles.fr

Le certificat CLES est proposé sur 3 niveaux en 9 langues : allemand, anglais, espagnol, italien, arabe, grec moderne, polonais, portugais, russe.

NIVEAU B1

S'insérer dans un milieu de vie à l'étranger :

- Gérer sa mobilité à l'étranger : réservation téléphonique d'hôtel, rédaction de courriel, commande dans un restaurant...

NIVEAU B2

Synthétiser l'information et présenter divers points de vue sur des thématiques dans le cadre d'une mise en situation concrète en lien avec le monde professionnel impliquant la résolution d'un problème et l'aboutissement à un compromis :

- Animer et participer à une réunion de travail, interagir, exprimer son point de vue et le défendre...

NIVEAU C1

Communiquer et prendre part à la vie scientifique ou professionnelle en rapport avec son domaine :

- Animer une manifestation professionnelle ou à caractère scientifique, enseigner, rédiger un compte rendu...

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les épreuves du CLES sont réalisées sous la forme d'un scénario avec une mise en situation réaliste autour de la thématique retenue pour chaque niveau. Les tâches à accomplir sont ancrées dans des thématiques de société. Elles permettent d'évaluer des compétences transférables dans le monde professionnel.

Le candidat dispose d'un dossier documentaire composé de textes et de documents audiovisuels authentiques et d'un dossier de travail.

Il doit dégager les informations pertinentes dans les documents écrits et audiovisuels, en s'appuyant sur les questionnaires de compréhension afin d'accomplir des tâches réalistes :

- rédaction d'un texte, production d'un message vocal (niveau B1), d'une interaction orale (niveau B2) ou d'une présentation orale (niveau C1).

Pour y parvenir le candidat doit :

- intégrer la thématique du scénario,
- s'appropriier le contenu,
- traiter l'information (tri, sélection, hiérarchisation...),
- réorganiser les éléments d'information utiles à la réalisation des tâches de production finales.

Attention : toutes les tâches proposées sont liées entre elles. Les informations repérées lors des phases de compréhension

de l'écrit et de l'oral ont pour but d'alimenter les phases de productions écrites et orales.

NIVEAU C2I2E

Pour les futurs enseignants

Le C2i2e vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier
- les gestes pédagogiques liés aux TIC
- la recherche et l'utilisation de ressources
- le travail en équipe et en réseau
- les espaces numériques de travail
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

L'INSCRIPTION

Les centres organisent de façon autonome l'inscription des candidats à la certification.

Vous devez donc contacter directement un des 58 centres de passation du CLES afin de voir quand aura lieu la prochaine session dans la langue et le niveau que vous souhaitez valider.

ERASMUS

L'EUROPE À PORTÉE DE VOS ÉTUDES

Erasmus est un programme développé par l'Union Européenne pour promouvoir la mobilité des étudiants et la coopération dans l'enseignement supérieur au sein des pays de l'Union Européenne. Il porte le nom du philosophe, théologien et humaniste Érasme de Rotterdam (1465-1536), adversaire infatigable du dogmatisme dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Le programme Erasmus est ouvert à tous les étudiants... A condition que votre établissement ait conclu des partenariats avec d'autres établissements européens qui proposent des cursus et des unités d'enseignement compatibles avec votre propre formation.

Ce programme permet à un étudiant inscrit à l'université (ou dans un établissement rattaché) d'effectuer une partie de son cursus dans un autre pays d'Europe, en étant assuré que les unités qu'il aura suivies dans cette autre université seront reconnues par son université d'origine.

En pratique, les séjours à l'étranger durent un semestre ou une année universitaire.

LE CURSUS ERASMUS

Le programme des cours suivis pendant le séjour à l'étranger est défini avant le départ entre l'étudiant, le responsable de la formation et le correspondant dans l'établissement hôte. Il donne lieu à la signature d'un contrat entre l'étudiant et les deux enseignants. L'étudiant est suivi par les enseignants des deux établissements pendant son séjour, et tous les problèmes éventuels (cours au niveau non adapté, cours supprimé...) sont réglés le plus vite possible.

Pour la poursuite du cursus pendant ces échanges, on utilise le système de transfert de crédits ECTS (European Credits Transfert System), dans d'autres cas, les unités obtenues à l'étranger sont transformées en équivalences avec des unités du cursus d'origine de l'étudiant. Dans tous les cas, le système utilisé pour le transfert des notes est précisé dans le contrat conclu entre l'étudiant et le responsable de formation.

Avant le départ, mais parfois aussi dans l'établissement hôte, des cours de langue sont dispensés aux étudiants Erasmus, la plupart du temps sans coût supplémentaire. Les horaires des cours de langue, et la façon dont ils seront financés sont connus précisément avant la date du départ.

Pour tout savoir sur les différents programmes Erasmus :

<https://generation.erasmusplus.fr>

LA VIE UNIVERSITAIRE

L'université

L'université

Le CROUS

Le CROUS

La vie étudiante et les associations

La vie étudiante et les associations

La sécu étudiante

La sécu étudiante

L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

L'université a bien souvent l'air d'un labyrinthe administratif froid et incompréhensible, surtout lorsque l'on vient tout droit de son lycée. Pourtant, en y regardant de plus près, ses principes de fonctionnement, ses rouages, son administration et ses interlocuteurs forment un ensemble relativement cohérent.

Juridiquement, l'université est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). À ce titre, ce statut propre lui donne une grande autonomie.

L'université gère et décide de son budget et de ses orientations. Elle possède des statuts complétés par un règlement intérieur qui définissent ses missions, son fonctionnement, ses moyens...

L'UNIVERSITÉ, UNE MINI-SOCIÉTÉ

L'université est organisée en composantes pédagogiques : des UFR (Unité de formation et de recherche, mais on continue de dire « fac ») correspondantes aux différentes filières (STAPS, médecine, droit, lettres ...) mais aussi des instituts, des écoles, des laboratoires et centres de recherche, des services communs, généraux et centraux.



L'Université est dirigée et gérée par 3 conseils centraux (lire plus loin) et par un bureau. Les conseils sont composés d'enseignants, d'étudiants et de personnels élus par leurs pairs ainsi que de personnalités extérieures qualifiées nommées.

Les conseils élisent pour 4 ans le président de l'Université parmi les enseignants chercheurs. Celui-ci compose alors son bureau (vice-présidents et chargés de mission).

Les composantes pédagogiques (UFR, IUT, écoles...) sont gérées par un directeur et un conseil comprenant des enseignants, des personnels IATOS et des étudiants élus, là aussi par leurs pairs. Sont débattues au sein de ce conseil les questions pédagogiques, financières et toutes les questions liées à la composante. Certaines décisions, les plus importantes (ex : les maquettes de formation) nécessitent l'aval du CA (conseil d'administration) de l'université.

L'Université comprend aussi des services. Ceux de documentation (BU), d'orientation et d'information (SCUIO et SCIO), d'activités sportives (SUAPS) sont les services communs. Il existe aussi des services centraux administratifs : secrétariat, scolarité, présidence, comptabilité.

LES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ

Le Conseil d'Administration (CA)

C'est le conseil le plus important car il mène la politique de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouvertures d'antennes délocalisées...

Il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il a donc pouvoir de décision et peut revenir sur les décisions prises dans les autres conseils. Il est composé de 20 à 30 membres dont 3 à 5 sont des étudiants.

La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

La CFVU délibère sur tout ce qui concerne la pédagogie et la vie étudiante à l'Université : organisation de l'enseignement, création de nouvelles filières, validation des acquis, orientation des étudiants, etc.

Il favorise aussi les activités culturelles, sportives, sociales et associatives. En règle générale, il gère directement ou indirectement le FSDIE (Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) qui finance les projets étudiants. La CFVU comprend 40 % d'étudiants et 40 % d'enseignants.

À savoir : un vice-président étudiant du CFVU est choisi parmi les élus étudiants du conseil.

Le Conseil Scientifique (CS)

Il propose au CA les orientations de la politique scientifique et de recherche de l'établissement. Il s'occupe des habilitations et des créations de Master Recherche et de doctorats. Seuls les étudiants inscrits en 3ème cycle (master 2 et au-delà) peuvent être électeurs pour ce conseil. Le CS ne comprend que 10 % d'étudiants.



LES ÉTUDIANTS AUX COMMANDES !

Les étudiants inscrits à l'Université élisent donc, tous les 2 ans, leurs représentants dans ces 3 conseils. Ces derniers ont, au même titre que les autres membres (enseignants, personnels ...), voix délibérative. Ils participent donc à l'élaboration et à l'adoption de toutes les mesures prises par l'Université, à tous les échelons de décisions.

C'est donc à vous de participer à l'amélioration de votre Université, soit en candidatant dans les conseils, soit en proposant via vos élus étudiants des idées pour faire évoluer la vie de votre établissement.

Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER) :

il s'agit d'un organe consultatif, cependant, le Ministre a obligation de le consulter sur tout projet de loi ou de réglementation (décrets et arrêtés) relatifs à l'enseignement supérieur. Le CNESER assure la représentation, au niveau national des étudiants, des personnels et usagers des universités, ainsi que des grands intérêts nationaux.

Conseil d'Administration (CA) :

Le CA est le conseil le plus important car il mène la «politique» de l'Université : vote du budget, signature des conventions (avec l'Etat, la région, des partenaires privés ou publics), ouverture d'antennes délocalisées, il délibère en dernier lieu sur les décisions prises dans les deux autres conseils. Il comprend 25% d'étudiants

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) :

Il donne son avis au CA de l'université sur la politique de formation de l'établissement et notamment sur les questions relatives aux diplômes et à la vie étudiante. Il est composé d'un nombre égal de représentants des enseignants et étudiants. Il comprend également des représentants des personnels et des personnalités extérieures.

Conseil Scientifique (CS) :

C'est une instance consultative sur les domaines de la recherche, des équipes de recherche, de la création de postes d'enseignants... Il est composé à une très grande majorité de représentants des enseignants chercheurs mais aussi de représentants étudiants de 3^{ème} cycle, des représentants du personnel ainsi que des personnalités extérieures représentant des administrations publiques ou privées.

LES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

La scolarité

C'est la première étape du parcours du combattant de l'étudiant qui s'inscrit. Vous pouvez aller la voir pour tout ce qui concerne votre inscription administrative (certificat de scolarité, documents officiels, carte d'étudiant ...). C'est aussi un lieu où vous pourrez trouver des informations concernant la scolarité au sein de votre composante (UFR, institut...). Attention aux horaires d'ouvertures : elles sont très inégales d'une UFR à l'autre... et peuvent parfois vous exaspérer.

SCUIO : le service d'orientation

Son nom et ses initiales varient en fonction de votre université d'attache : CIO, SCIO, SCUIO... mais sa mission reste la même.

Dans les locaux de l'Université, il fonctionne avec du personnel administratif, des conseillers d'orientation. C'est un endroit à fréquenter, pour s'ouvrir à de nouveaux horizons, pour trouver des conseils si l'on se rend compte que l'on s'est mal orienté.

SUMPS : le service de médecine préventive

Le service universitaire de médecine préventive a pour but de faire la prévention et la promotion de la santé au sein du campus. En plus des examens médicaux obligatoires de première année, le service de médecine

préventive propose une série de consultations spécialisées (dont le type peut varier d'une université à l'autre) : centre de dépistage et d'information anonyme et gratuit du SIDA, aide au sevrage tabagique, soutien psychologique, vaccinations...

SUAPS : le service des sports

Le service universitaire des activités physiques et sportives est chargé d'organiser les activités physiques pour les étudiants de l'Université. À midi, en fin de journée, et généralement le jeudi après-midi, ce service propose de multiples disciplines sportives, avec à la fois des pratiques en loisirs et des préparations aux compétitions. Le montant de l'inscription excède rarement les 30 €.

BU : la bibliothèque universitaire

Autre allié de l'étudiant, la bibliothèque est un lieu qu'on doit fréquenter dès son arrivée à la fac. La richesse des documents qu'on peut y trouver en fait un centre de ressources indispensable à la préparation des examens et du travail universitaire. Vous y trouverez des ouvrages de références, des manuels de révisions, des magazines et de la presse spécialisée, des thèses et des mémoires d'étudiants...

Généralement en début d'année, des chargés de TD ou des tuteurs étudiants font une formation à destination des nouveaux arrivants pour leur apprendre à utiliser la BU.

LE CROUS

LES ŒUVRES SOCIALES AU SERVICE DES ÉTUDIANTS

Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ne dépend pas de l'université mais du ministère de l'Éducation nationale et/ou de l'Enseignement supérieur. C'est donc un autre interlocuteur de votre vie étudiante, et non le moindre.

En général, on connaît principalement le CROUS pour une chose : c'est lui qui instruit les dossiers sociaux des étudiants, c'est à dire les demandes de bourse et de logement. Mais c'est un établissement public qui a plusieurs missions auprès des étudiants :

- l'aide sociale,
- l'accueil des étudiants internationaux,
- la gestion des logements pour les étudiants,
- la restauration universitaire,
- la vie culturelle étudiante.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La fonction du CROUS dans l'accompagnement social des étudiants prend plusieurs formes. Il y a bien sûr les bourses étudiantes, qui sont des aides financières mensuelles versées à l'étudiant pendant 10 mois (de septembre à juin), et les logements universitaires, qui vont de la chambre à l'appartement, en fonction de la situation des étudiants.

Mais il faut aussi savoir que des assistant(e)s du service social du CROUS sont à la disposition des étudiants, avec plusieurs domaines d'interventions :

- l'accueil et l'écoute en cas de difficulté (personnelle, familiale, psychologique, médicale...),
- l'accompagnement dans les démarches et dans la recherche de solutions,
- l'information sur les formalités concernant la vie étudiante (budget, logement, couverture sociale...),
- l'orientation vers tous les services spécialisés,
- l'aide à la constitution de dossiers de demandes d'aides financières.

Les assistant(e)s du service social du CROUS sont tenu(e)s au secret professionnel, il ne faut donc pas hésiter à frapper à leur porte si vous êtes dans la détresse ou que vous avez besoin d'aide.

LA REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du CROUS est présidé par le Recteur de l'académie mais il faut savoir qu'il est assisté dans cette fonction par un vice-président étudiant élu par les membres du conseil d'administration. En effet, 7 représentants des étudiants sont élus tous les deux ans pour siéger à son conseil d'administration... Et le prochain peut très bien être vous !

Si cette aventure vous intéresse, sachez que la plupart des associations étudiantes proposent des listes de candidats et que les volontaires sont activement recherchés, car s'il s'agit d'une mission passionnante, c'est aussi une fonction bénévole.

LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

ANIMATRICES DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Être étudiant serait bien triste si cela se résumait au train-train « amphi, préparation des TD, et au dodo ». En effet, la vie d'étudiant peut être riche en découverte et forte en rencontres si on le souhaite ; il suffit de sortir de sa chambre et d'aller à la rencontre des autres. Pour cela, un grand nombre d'associations existe sur le campus.



Très tôt, les
étudiants
ont su

s'organiser et s'associer pour mener des projets, se défendre, animer la vie étudiante et apporter des services... C'est d'ailleurs ainsi que les étudiants ont pu obtenir beaucoup d'avancées, que ce soit en matière de santé, de d'accompagnement social ou de conditions de vie et d'études (par compensation avec une autre matière).



QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION ÉTUDIANTE ?

L'association, tel que la loi 1901 l'a instituée, a tout de suite été exploitée par les étudiants comme moyen d'action et comme cadre légal pour agir dans la vie de la cité et dans la vie de l'université. Ainsi, on dénombre aujourd'hui près de 8 000 associations étudiantes sur les campus de France !

L'association étudiante est avant tout un outil au service des étudiants. Elle leur permet d'exprimer leurs volontés, leurs initiatives et leurs projets. C'est pourquoi on trouve toutes sortes d'associations porteuses d'activités diverses et variées : bureaux des étudiants, associations sportives, clubs artistiques, fédérations culturelles, syndicats étudiants, organisations caritatives...

LES MISSIONS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les missions des associations étudiantes sont souvent multiples mais on peut citer plusieurs objectifs communs à nombre d'entre elles :

• Animer la vie étudiante

Beaucoup d'associations ont pour but de faire vivre le campus autour d'événements multiples tels que des tournois sportifs, l'organisation de soirées, de sorties ou de moments de cohésion (week-end d'intégration, cérémonie de remise des diplômes), la mise en place de forums des métiers ou d'expo photos... Les options sont infinies et les seules limites sont l'imagination et la bonne volonté !

Car la fac ne se résume pas à un lieu d'étude : une association est la structure idéale pour mener un projet qui vous tient à cœur et l'occasion de transformer une simple idée (voire un rêve) en un événement rassemblant des dizaines ou des centaines d'étudiants.

• Représenter les étudiants

Chaque établissement est régi par un ou des conseils qui décident de l'orientation politique de l'université et de chaque faculté (ou UFR). Dans chacun de ces organes, la participation étudiante – via les élus étudiants – est importante aussi bien pour éclairer ou peser sur certaines décisions que pour transmettre la vision ou les besoins des étudiants auprès des autres acteurs de l'Université.

Les associations étudiantes sont donc souvent soucieuses de porter la voix des étudiants dans ces différents conseils et présentent pour cela des listes lors des élections. Si vous avez déjà été délégué de classe, c'est un peu pareil, mais en plus grand ! Vous pouvez donc vous intéresser à la représentation étudiante... et pourquoi pas devenir le candidat de votre asso !

En tout cas, il est important de voter durant les élections universitaires car les étudiants doivent être acteurs de l'enseignement supérieur. Beaucoup se plaignent souvent de ne pas être entendus... mais les bulletins de vote servent à donner de la légitimité à vos représentants !

• Proposer des services aux étudiants

Une association peut mettre à disposition les photocopiés de cours, les annales d'examen, du matériel sportif, des livres d'occasion... mais aussi vendre boissons et nourriture ou proposer un lieu de détente et de travail, en fonction des locaux dont elle dispose.

• Informer les étudiants

Les bénévoles des associations du campus sont avant tout des étudiants ; ils ont donc rencontrés les mêmes problèmes que les autres et se sont posés les mêmes questions que vous. Par ailleurs, ils sont souvent investis dans les différents conseils de la fac et sont au courant de l'évolution de la filière et de l'organisation du cursus.

Ce sont donc des étudiants auprès desquels vous pourrez trouver (la plupart du temps) les informations dont vous avez besoin. Et dans le cas où ils ne sont pas en mesure de répondre, ils sauront au moins vous diriger vers les personnes compétentes pour le faire.

• Former les étudiants volontaires

Gérer une association, intervenir en conseil, organiser un événement... Cela s'improvise rarement ! La formation des bénévoles, des dirigeants et des élus se fait souvent lors de séminaires qui durent le temps d'un week-end (ou de congrès beaucoup plus festifs) et d'autres événements organisés par les fédérations de villes et associations de filière.

LES PRINCIPES DES ASSO STUDIANTES

L'association étudiante est avant tout un espace de vie commune, une mini-société animée par des bénévoles. Elle porte en elle des principes et des valeurs inhérents à la démarche associative. Ces principes partagés par les associations étudiantes sont simples : l'ouverture, la tolérance, la responsabilité, le bénévolat, le dynamisme, l'humanisme, le dialogue, le refus de tout extrémisme...

D'une manière générale (et sauf les « syndicats étudiants », même si l'appellation prête à débat), une association étudiante est pluraliste et totalement indépendante vis-à-vis des différents groupes politiques. Elle s'interdit toute orientation partisane et vise toujours à regrouper les étudiants par-delà les clivages religieux ou politiques.

COMMENT FONCTIONNE UNE ASSOCIATION ?

Les principes de fonctionnement d'une association sont inscrits dans la loi 1901 et surtout, dans les statuts de l'association (que vous pouvez consulter en préfecture ou que vous pouvez demander aux étudiants qui composent ladite asso). Ces derniers fixent ses règles de fonctionnement, ses objectifs, ses moyens...

Pour devenir membre d'une association, vous devez remplir une fiche d'adhésion et payer une cotisation annuelle. Son montant est variable mais la somme est généralement modique (entre 1 et 5 €).

Une fois membre de l'association, vous votez pour en élire les représentants, vous pouvez participer aux réunions et au fonctionnement de la vie de l'asso, et vous pouvez même être candidat pour prendre des responsabilités officielles. Bien sûr, le niveau de votre engagement dépend de vous, de votre motivation et de votre disponibilité.

L'association se compose toujours d'une assemblée générale (AG) qui se réunit une ou plusieurs fois par an et qui est composée de l'ensemble des membres de l'association. Une fois par an, elle vote le bilan moral et financier de l'année écoulée, fixe les orientations et projets pour l'année suivante.

Souvent, une association comprend également un conseil d'administration (CA). Celui-ci est composé par des membres actifs élus par l'AG, gère de près le fonctionnement de l'asso et se réunit assez régulièrement (environ tous les mois).

Enfin, l'association se compose systématiquement d'un bureau élu par l'AG qui comprend au minimum un président, un trésorier et un secrétaire (ils sont responsables juridiques de l'association). Des vice-présidents, des adjoints et des chargés de mission peuvent aussi aider à former le bureau de l'association.

Les décisions, projets, budgets... qui sont décidés au sein d'une association sont toujours validés par un vote. Le tout est consigné dans des procès-verbaux (PV) afin de garantir une trace officielle des décisions prises.



LES MOYENS DE L'ASSOCIATION

Avant tout, l'association a besoin de bénévoles pour la gérer au quotidien, mener les projets, prendre les responsabilités... Bref, la faire vivre. C'est pourquoi tous les étudiants sont sollicités pour participer, chacun à sa manière, à la vie de l'association.

Côté financier, l'association peut s'appuyer sur différentes ressources : les cotisations des membres, les recettes des manifestations bénéficiaires, les subventions institutionnelles et privées, les dons... L'association ne fait pas de profit. Elle réinvestit la totalité de l'argent dans de nouveaux projets et dans son fonctionnement. Ses comptes sont d'ailleurs présentés et votés chaque année à l'occasion de l'AG et peuvent être consultés à tout moment par les membres de l'association.

Comprendre, s'investir et entreprendre

La vie d'une association ne tient qu'à l'engagement que les étudiants lui donnent. Il faut donc être curieux du monde qui vous entoure et essayer de comprendre comment fonctionne l'université, car c'est le lieu où vous allez peut-être passer les meilleurs moments de votre vie. N'hésitez pas à vous investir et à entreprendre des projets, car s'il y a un temps et un lieu où rien n'est impossible, nul doute que cette période se situe pendant les « années fac » !

LA MUTUELLE POUR LES ÉTUDIANTS

LE PARTENAIRE SANTÉ & ASSURANCES

En tant qu'étudiant, vous être couvert par le régime général de sécurité sociale. Mais cela ne vous dispense pas de prendre auprès d'une mutuelle une assurance santé afin d'être mieux remboursé pour faire face à vos frais médicaux. Mutuelle qui peut vous apporter bien d'autres services, en particulier pour vous assurer en matière de responsabilité civile, de séjour à l'étranger ou assurer votre logement.



Attention : il ne faut pas confondre la Sécurité sociale et la [complémentaire santé](#), qui sont deux prestations différentes :

- la première relève du régime général : elle assure des remboursements partiels (à hauteur de 70 % des frais médicaux),
- la seconde est optionnelle ; à partir d'une quinzaine d'euros par mois, propose des remboursements supplémentaires en fonction des options choisies (et souvent plus avantageuses que les complémentaires parentales).

Il est utile de bien se renseigner sur les taux de prise en charge de l'assurance maladie (la Sécu), car on a souvent des surprises lorsque l'on engage des soins coûteux (lunettes, dentition...).

La mutuelle prend en charge la différence entre ce que votre soin vous a réellement coûté, et ce que vous rembourse la sécu. Parce qu'il y a parfois de gros écarts, prendre une mutuelle complémentaire n'est pas un coût, mais plutôt un bon investissement !

S'ASSURER POUR LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour moins de 20 euros par an, vous pouvez [souscrire des garanties](#) telles que la responsabilité civile (obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur), une protection individuelle accident, une assurance perte/vol de papiers, ou encore des assurances contre l'utilisation frauduleuse de votre portable, des services de coaching administratif et financier et bien d'autres encore.

Si vous êtes autonome avec votre propre chez vous, un logement étudiant, ça s'assure ! Comment s'y retrouver dans la multitude des offres proposées par les mutuelles et les compagnies d'assurance ? [Yvon Assur'logement](#) est une des formules les plus attractives du marché.

A partir de 29 euros par an, elle couvre les grands classiques : responsabilité civile, incendie/explosion dégâts des eaux, catastrophes naturelles, dommages électriques, et encore bien d'autres désagréments.

Enfin, partir étudier à l'étranger nécessite une [assurance internationale](#). Et là encore, c'est votre mutuelle qui fera le job !